



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

Le 22 mars 2017

NÉGOCIATION À L'UNITÉ FONCTION PUBLIQUE RENCONTRE DU 21 MARS 2017

Une rencontre de négociation a eu lieu hier entre les représentants du Conseil du trésor et ceux de LANEQ.

Cette rencontre a porté exclusivement sur la question du rôle, du statut et de la réforme du régime de négociation des avocats et notaires de l'État québécois.

Les représentants patronaux ont cherché à connaître davantage la position de LANEQ et les représentants de LANEQ ont quant à eux questionné pour savoir comment et sur quelle base le SCT avait procédé pour conclure en 2011 qu'il y aurait distinction des fonctions et responsabilités des procureurs aux poursuites criminelles et pénales par rapport à celles des avocats et notaires de l'État.

Quelques interrogations de la part de LANEQ se sont soldées avec mention par les représentants patronaux qu'ils ne connaissaient pas la réponse ou n'avaient pas l'autorité de la transmettre. LANEQ a également réitéré sa demande d'obtenir transmission des documents de 2011 sur lesquels le SCT s'appuie pour établir qu'il y aurait distinction de fonctions et responsabilités. Les représentants patronaux ont réitéré qu'ils n'avaient pas autorité pour nous le donner.

En conséquence les représentants de LANEQ ont suggéré aux représentants patronaux d'inviter à la table de négociation les autorités compétentes concernées.

La même demande a été faite relativement à la négociation du rôle, du statut et de la réforme du régime de négociation pour y inclure les avocats et notaires de l'ARQ puisque les représentants du Conseil du trésor à la table de négociation répondent également ne pas avoir autorité pour en débattre.

La prochaine rencontre aura lieu le 28 mars 2017.



Les avocats et notaires
de l'État québécois